



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le

13 OCT. 2023

Suivi ICPE

Affaire suivie par Frédéric Rekaï
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.51.73
Mél. : frederic.rekai@seine-maritime.gouv.fr

REF : 20230919_VI_ORIL_Baclair_COV

- Levée de mise en demeure -

Madame la directrice,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 19 septembre 2023 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2022 vous mettant en demeure de vous conformer à certaines prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de Bolbec (site de Baclair).

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Béatrice STEFFAN

ORIL INDUSTRIE
Site de Baclair
Madame la directrice
13 rue Auguste Desgenetais
76210 BOLBEC